



Association pour la défense et la promotion de l'œuvre de Vasarely

Il est vrai que les auteurs de « *l'appel remis à Libération* » reconnaissent eux-mêmes vouloir offrir à « *des artistes ou à des associations la carcasse du bâtiment cinétique que le plasticien avait fait édifier en 1976* », sic.

Voilà en effet qui est édifiant de ne pas préciser que cette « carcasse » a été dessinée, conçue et financée par Victor VASARELY pour y recevoir son œuvre didactique et architectonique, qu'elle a été reconnue d'utilité publique et qu'elle est inscrite à l'inventaire du patrimoine.

Il n'appartient à quiconque, et encore moins à des individus, sans désormais la moindre légitimité, de proposer un bien inaliénable, sans but lucratif, à des personnes ou à des structures de leur choix.

Par ailleurs, votre journaliste voudra bien noter que Pierre VASARELY :

- n'avait ni l'intention, ni les moyens juridiques pour choisir l'administrateur judiciaire. Cette action relève en droit français du pouvoir discrétionnaire du magistrat. Vous noterez tout de même que la désignation de Maître Xavier HUERTAS, administrateur judiciaire niçois, vient sanctionner la gestion préjudiciable de Maître Renaud BELNET,
- n'a pas été « *le conseiller particulier de Charles DEBBASCH* », vous relirez avec intérêt l'ordonnance de renvoi de juin 2001 de ce dernier devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence. Pierre VASARELY n'a jamais été le directeur en titre de la Fondation VASARELY (cf. ses contrats de travail) ; il a davantage été le collaborateur de son grand-père, lequel l'a fait salarier, l'a nommé administrateur et l'a ensuite fait son légataire universel,
- n'a pas été associé à la procédure d'arbitrage (avril 1995 - janvier 1997) initiée par Madame Michèle TABURNO, à la fois présidente de la Fondation (avril 1995 - juillet 1997) et représentante des intérêts financiers et patrimoniaux de Jean-Pierre et André VASARELY, les deux fils du fondateur (cf. mandat du 1^{er} août 1995). Pierre VASARELY n'apparaît aujourd'hui que depuis le décès de son père, Jean-Pierre, soit en août 2002, en sa qualité d'héritier de dettes fiscales considérables et non de sa part successorale légitime. Madame Michèle TABURNO, expatriée depuis 2004 à Chicago, en contrepartie de la restitution aux deux fils des œuvres inaliénables et aliénables de la Fondation résultant de l'arbitrage, a reçu en 1996-1997 44 œuvres majeures du Musée Didactique VASARELY de Gordes (1970 - 1996), partie intégrante de la Fondation VASARELY...

Il eut été aisé à Vincent NOCE d'obtenir ces quelques précisions d'importance s'il avait pris le soin de me joindre ; ce qui ne fut pas le cas.

Lecteur assidu de Libération depuis 25 ans, je garde toutefois toute confiance en la qualité de votre quotidien.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de la Publication et de la Rédaction, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pierre VASARELY